



Compte rendu Groupes de travail CHSCTM et CHSCTM

22 avril 2020

Deux groupes de travail issus du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM) et le CHSCTM se sont réunis le 22 avril 2020, sous forme de visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler, président du CHSCTM.

L'Alliance du Trèfle, représentée par Annick Pinard, remercie le Président d'avoir ouvert ces deux groupes de travail aux organisations syndicales non représentées au CHSCTM et l'UNSA pour lui avoir permis d'assister au CHSCTM en tant qu'experte.

Pour les groupes de travail, les discussions ont été réparties selon quatre chapitres :

- Activités en établissement d'enseignement
- Risques transversaux
- Activités administratives et fonctions supports
- Activités d'inspection

1. Activités en établissements d'enseignement

En introduction Patrick Soler précise l'objectif de ces échanges : comment organise-t-on la reprise d'activité à partir du 11 mai, dans les meilleures conditions de santé des agents et des élèves ? Cette première réunion a pour but d'exposer de la façon la plus exhaustive possible les questions qui se posent, sans que toutes les réponses puissent être apportées aujourd'hui. Il précise que seules les problématiques relevant du MAA seront évoquées, sachant que la doctrine sanitaire sera développée en interministériel.

Les organisations syndicales (OS) sont ensuite invitées à exposer par thèmes leurs questions et propositions.

L'Alliance du Trèfle présente au fur et à mesure les différents points relevés dans le document envoyé à l'administration en amont de la réunion (Cf document en ligne).

➤ Généralités

Suite à l'intervention de toutes les OS, Jean-Luc Tronco, adjoint à la directrice générale de la DGER, précise que la date du 11 mai est celle annoncée par le Président de la République, mais rien n'est arbitrée à ce stade pour la reprise dans l'enseignement agricole. Un CNEA se réunit le 23 avril.

Si le ministre de l'Éducation nationale a décrit un plan de reprise en plusieurs phases et par groupes de 15 élèves, il existe des spécificités de l'enseignement agricole technique, notamment l'internat et l'importance des formations professionnelles.

La reprise ne pourra avoir lieu que si un accueil est possible en internat. Le maintien des stages n'est pas décidé, mais si des élèves sont en stage, cela donne de la place pour les autres élèves.

La taille des classes est plus modeste qu'à l'Éducation nationale.

Le transport scolaire est aussi très important et doit être organisé avec les Conseils régionaux.

La doctrine sanitaire sera développée en interministériel et le MAA ne va rien réinventer.

A ce stade, pas de directive, la réflexion gouvernementale se poursuit. Dès que les mesures seront connues, il faudra rapidement les mettre en œuvre.

Les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) ont élaboré une grille d'analyse des risques professionnels et des mesures de gestion des risques suivront.

Un cadrage national devrait fixer les mesures de protection et les choix pédagogiques. Par contre tout ne peut pas être réglé au niveau national (locaux différents, places dans les internats, transports...) et une adaptation locale sera nécessaire. Les directeurs doivent pouvoir décider de continuer l'enseignement à distance si les conditions ne sont pas remplies pour une reprise en présentiel.

Il faut 1 à 2 jours de pré-reprise entre le directeur et les équipes pédagogiques.

Les conseils régionaux sont compétents pour de nombreux sujets (transport, internat, nettoyage...) et les DRAAF doivent les contacter pour préparer la reprise.

Le maintien des capacités d'enseignement à distance est nécessaire pour garder le maximum d'outils possibles pour faciliter les plans de reprise.

Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, indique que les échanges hebdomadaires avec les OS sont importants car il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des problèmes. Il confirme que des échanges interministériels sont en cours sur le protocole sanitaire et la reconnaissance comme maladie professionnelle du Covid-19, en dehors des personnels de santé.

Pierre Clavel, ISST pour l'Île-de-France, présente le travail (grille d'analyse) réalisé en amont par les ISST pour déterminer dans chaque structure l'exposition au risque Covid-19 et réaliser une pré-évaluation des risques.

Au titre des généralités, le risque d'exposition au virus dépend de la configuration des espaces : flux (accès, circulation...) et zones de concentration (classes, restauration, CDI...).

La cartographie des aérations et la ventilation doivent être prises en compte ainsi que le nombre de sanitaires car le lavage des mains est essentiel dans la protection contre le virus.

Il attire l'attention sur les risques psychologiques liés :

- à la charge de travail à la reprise (beaucoup de travail notamment pour le nettoyage des locaux),
- à l'exigence émotionnelle de personnes en difficulté ou qui ont peur d'être atteintes par la maladie,
- à l'organisation de travail : la mise en place de mesures sanitaires va entraîner une augmentation du temps nécessaire à l'activité (circulation, mesures barrières).

➤ **Entretien / ménage**

Pour cette activité, Pierre Clavel indique que la reprise va entraîner une augmentation de la charge de travail avec une modification des procédures.

Les personnels doivent gérer des équipements partagés et devront intervenir spécifiquement si un agent ou un élève est atteint de Covid-19.

Une vigilance sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) est nécessaire compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et de fréquences de nettoyage plus élevées.

Il attire l'attention sur les risques chimiques avec des désinfectants plus dangereux que ceux utilisés auparavant et ne devant pas être mélangés. Une formation avant leur utilisation sera nécessaire.

Jeannine Benoliel, médecin de prévention et conseillère technique nationale, précise que les locaux inoccupés peuvent faire l'objet d'un nettoyage classique, mais que le nettoyage doit être plus intense si les locaux ont hébergé des personnes contaminées.

La gestion des poubelles devra tenir compte du contexte épidémique.

Des formations et des procédures ont été réalisées pour les personnels et les prestataires.

Pour les équipements de protection individuelle (EPI) il faudra prévoir des sur-blouses, sur-chaussures, bottes...

Les personnes à risque doivent voir leur médecin traitant pour obtenir un certificat pour ne pas retravailler. Pendant la période de confinement, les médecins de prévention pouvaient établir des certificats, mais cette procédure n'est pas reconduite pour le moment.

➤ **Infirmierie**

Pierre Clavel indique que les infirmières et infirmiers sont le contact prioritaire avec les malades. Ce sont des professionnels de la santé. Il faudra des protocoles spécialisés de santé.

Une attention particulière doit être apportée aux locaux et à leur accessibilité. En cas d'identification d'une personne atteinte de Covid-19, il ne faut pas contaminer les autres personnes dans l'établissement.

Jeannine Benoliel estime qu'il faut repenser l'organisation de l'infirmierie, avec une pièce pour l'accueil des personnes présentant une suspicion de Covid-19.

L'efficacité des tests est encore en discussion. Aucune directive à l'heure actuelle ne prévoit qu'ils soient réalisés à l'infirmierie.

Des EPI (sur-blouses, masques...) doivent être prévus, ainsi qu'un nettoyage de l'infirmierie au moins une fois par jour.

Les infirmières qui, pendant le confinement, sont allées renforcer les soignants dans les hôpitaux et les EHPAD, devront, quand elles reprendront, être testées et porter des protections.

Patrick Soler conclut que l'infirmierie est un point de vigilance important et qu'il faut associer infirmières et infirmiers à la préparation du déconfinement.

➤ **Internat - Restauration**

Pierre Clavel indique que les internats sont très importants (certains établissements comptent 80 à 90 % d'internes) et la distanciation y est difficile.

Les problématiques identifiées sont la configuration des chambres, les sanitaires, la ventilation et

le nettoyage.

Le réseau des ISST est dans l'attente de la doctrine sanitaire nationale.

Pour la restauration (si l'internat est ouvert, 3 repas par jour doivent être assurés), les risques concernent le processus de préparation des repas (matériel partagé) et l'espace de restauration (concentration, distanciation, éviter les croisements...) ainsi que la procédure de nettoyage-désinfection.

Si les demi-pensionnaires peuvent apporter un panier repas chaque jour, ce n'est pas envisageable pour les internes.

Jeannine Benoliel précise l'importance que le personnel de restauration reçoive des informations et une formation au nettoyage des mains et aux produits. Des EPI doivent être prévus.

Les plateaux et paniers repas permettent d'assurer une meilleure distanciation dans un premier temps. Les personnes peuvent aussi amener leurs couverts.

Concernant l'internat, le nombre d'élèves par chambre est important.

Patrick Soler confirme que le point internat/restauration est crucial. Les réponses aux questions conditionneront beaucoup d'autres points.

➤ **5 derniers thèmes : Accompagnement / insertion, Chantier, Transport, Formation, Exploitation agricole / atelier technologique**

Pierre Clavel rappelle le rôle essentiel de la vie scolaire, point de contact avec toutes les personnes (enseignants, agents administratifs, élèves, parents d'élèves...)

Les locaux de la vie scolaire comprennent des équipements partagés, beaucoup d'échanges se font sous forme de communication verbale.

Une attention particulière doit être apportée aux assistants de vie scolaire. Si des apprenants en situation de handicap reviennent, l'accompagnement de certains peut amener des contacts rapprochés.

Des risques psycho-sociaux peuvent résulter de la reprise, de la gestion et de l'organisation du travail à la vie scolaire, avec un personnel amoindri.

Le foyer des élèves est un point d'attention.

Si un chantier en co-activité est prévu au sein de l'établissement, il faut modifier le plan de prévention.

Le sujet des transports en commun est important. Il faut prévoir des mesures de protection et d'hygiène à l'arrivée. Les véhicules de transport internes à l'établissement doivent disposer d'une procédure particulière.

Sur les formations, Pierre Clavel indique que la doctrine sanitaire nationale pour l'enseignement en classe devra être adaptée (flux, taille des salles, ventilation...). Certaines salles pourront être condamnées.

Le nettoyage des salles informatique est un point de vigilance.

Pour l'enseignement technologique, l'organisation des TP devra être modifiée pour tenir compte de la gestion des équipements partagés (machines, tracteurs ...).

Pour les vestiaires, la gestion de l'habillement et du déshabillage doit être prévue.



Les exploitations agricoles ont continué de fonctionner pendant la période de confinement avec une procédure spécifique. Si des TP doivent être organisés en exploitation ou en atelier technologique, une nouvelle procédure devra être établie avec des règles très strictes pour certaines activités (contention des animaux...).

La difficulté pour Pierre Clavel sera de former les salariés des exploitations agricoles et des ateliers technologiques à cette nouvelle procédure, différente de celle utilisée du temps du confinement.

Patrick Soler confirme la vigilance particulière à apporter aux personnes en situation de handicap.

Pierre Clavel indique que la culture du risque doit évoluer. Il évoque le jeu en ligne éducatif (« Touscaps ») accessible à tous (agents, élèves...) qui présente une nouvelle mission : « Gare au virus ». Des fiches MSA sont diffusées par les ISST.

Jean-Luc Tronco apporte des réponses aux demandes de certaines OS.

La motivation de la reprise est la réussite des jeunes dans un contexte d'inégalité générée par la situation actuelle.

La solidarité à l'effort national ne peut pas se faire à n'importe quel prix, mais dans des conditions de sécurité pour tous et un niveau de service ajusté aux contraintes, notamment aux moyens.

La réponse technique à la gestion du risque sanitaire repose sur deux éléments issus de la doctrine sanitaire nationale et de l'évaluation des risques faite par les ISST : un cadrage national et une réponse locale qui devra tenir compte du contexte.

La continuité pédagogique ne doit pas entraîner de double journée pour les enseignants. Le déconfinement ne signifie pas que tous les apprenants et tous les enseignants seront présents. Il faut conserver une capacité d'enseignement à distance. Pour les administratifs, le télétravail doit être facilité.

La DGER doit prochainement rencontrer l'association Régions de France, mais celle-ci n'a pas de portée prescriptive sur les Régions, qui restent très autonomes. Des contacts locaux entre DRAAF et Conseils régionaux sont indispensables pour une efficacité sur les sujets transport, internat, restauration, nettoyage.

Sur la présence de certains agents avant le 11 mai, il demande d'être pragmatique. Certains agents sont déjà dans les établissements, d'autres sont en télétravail et beaucoup d'éléments peuvent se préparer en télétravail pour anticiper la reprise.

Sur le maintien de l'épreuve orale anticipée de français du BAC, le MAA n'est pas décisionnaire. Les conditions d'accueil des correcteurs seront examinées en CNEA le 23 avril.

Le MAA réfléchit à moyens constants car il est difficile d'envisager des recrutements sans aucune visibilité à ce stade sur ce que sera la reprise.

Les commandes d'EPI et de gel hydro-alcoolique sont centralisées en interministériel. Une doctrine pour la distribution est attendue.

Pour l'accompagnement des agents, en complément des moyens habituels (assistants de service social...), le MAA a mis en place un numéro vert 08 00 10 30 32.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, rappelle que des arbitrages gouvernementaux sont attendus. Les habitudes doivent être changées (ne pas venir travailler si on est malade, nouvelle organisation du travail...) nécessitant une vraie pédagogie et un accompagnement du retour.

Elle confirme que la question des commandes des EPI est bien identifiée au niveau interministériel et en cours de résolution.

Patrick Soler conclut ce chapitre sur l'enseignement agricole en remerciant les participants pour la richesse des débats. Beaucoup de questions trouveront des réponses au plus près du terrain.

2. Risques transversaux

Patrick Soler indique que ce groupe de travail fait suite à celui du matin consacré à l'enseignement agricole et vise à ce que la reprise d'activité le 11 mai s'effectue dans les meilleures conditions sanitaires.

Il convient d'être pragmatique et concret, et d'aborder le plus de questions possibles en ayant conscience que toutes les réponses ne seront pas apportées aujourd'hui.

Il remercie les OS qui ont transmis des contributions écrites.

Intervention de Pierre Clavel

Pierre Clavel présente le travail commun et collectif des ISST, qui consiste en un début d'évaluation des risques liés à la reprise du travail. Les risques particuliers liés au Covid-19, n'éliminent pas les autres causes de risques.

Pour les locaux de travail, doivent être examinés :

- la configuration des espaces : flux des personnes depuis l'accès au bâtiment, dans les escaliers, les ascenseurs et zones de concentration (restauration, réunion),
- les équipements partagés : plus il y en a, plus le risque d'exposition est important (imprimantes, broyeurs de papier, ordinateurs, téléphones...),
- les équipements en commun (rampes, poignées...),
- les équipements d'hygiène : points d'eau avec savon ou gel hydro-alcoolique.

Les gestes barrière doivent impérativement être conservés.

Il faut également prendre en compte certains risques indirects :

- risque chimique par l'emploi de produits plus agressifs et l'exposition des agents à des produits dangereux nécessitant des précautions et une aération des locaux,
- risque de chute pour les gens qui ne tiendront plus la rampe par peur d'une contamination.

Les risques psycho-sociaux sont importants :

- exigence du travail : rattrapage, augmentation de la charge de travail alors que tout le monde ne travaillera pas,
- exigence émotionnelle : crainte de la maladie, crainte du contact,
- relations avec des usagers en difficulté qui peuvent impacter l'agent de contrôle ou l'agent d'accueil.

Pour une reprise du travail en présentiel avec des personnes qui ont été éloignées depuis deux mois, le rôle de l'encadrement est primordial.

En ce qui concerne les moyens de déplacement, les points d'attention concernent :

- pour les véhicules de service : plusieurs chauffeurs, nombre de personnes autorisées à l'intérieur, milieu confiné,

Il ne faut pas négliger les risques routiers pour certains parcs inutilisés depuis deux mois : un diagnostic sécurité (pneus, essuies glace...) préalable est indispensable avant l'utilisation des véhicules.

- pour les vélos ou deux roues motorisés : ils sont partagés (nettoyage nécessaire), le partage des équipements de protection doit être proscrit,

- transports en commun : ils peuvent être utilisés pour les inspections. Dans ce cas l'employeur est responsable et doit mettre à disposition des agents les EPI (doctrine nationale : sans doute masque obligatoire).

Leur utilisation pour le trajet domicile-bureau nécessite de pouvoir se nettoyer les mains (ou mise à disposition de gel hydro-alcoolique) à l'arrivée au bureau.

Si les salles de pause ne sont pas assez vastes pour accueillir dans de bonnes conditions de distanciation les personnes pour leur repas, Pierre Clavel pense qu'en raison de l'épidémie il pourrait être autorisé de déjeuner chacun dans son bureau.

Les vestiaires sont potentiellement des lieux de contamination importants car ce sont des locaux confinés, souvent mal aérés. Une procédure particulière doit être mise en place.

Les organisations syndicales (OS) sont ensuite invitées à exposer pour chaque thème (locaux de travail, moyens de déplacements, salles de pause/restauration, vestiaires) leurs questions et propositions.

Comme pour le groupe de travail du matin, l'Alliance du Trèfle présente au fur et à mesure des travaux les différents points relevés dans le document envoyé à l'administration en amont de la réunion (Cf document en ligne).

3. Activités administratives et fonctions supports

Intervention de Pierre Clavel

Pierre Clavel présente les risques identifiés pour les activités d'accueil du public, de courrier, de logistique et d'informatique.

Pour l'accueil du public, il faut considérer tout accueil et pas seulement celui à l'entrée du bâtiment. Le risque est fonction de la volumétrie des personnes rencontrées, lié au contact, à la communication verbale.

Une barrière physique assure une meilleure protection qu'un masque.

Attention aux documents partagés : il faut privilégier la dématérialisation.

En matière de risques psycho-sociaux, les agents assurant l'accueil téléphonique de la structure devront faire face à des usagers en grande attente, très exigeants, alors que les agents pouvant leur apporter une réponse seront parfois en télétravail donc absents et parfois non joignables. Il faut prendre également en compte l'anxiété vis à vis de l'exposition au virus.

Les activités courrier et logistique ont pour points communs beaucoup d'équipements partagés (d'où nettoyage - désinfection entre deux utilisateurs) et des interventions à plusieurs dans des locaux souvent exigus.

Les opérations de manutention sont à l'origine de beaucoup de troubles musculo-squelettiques. Des contraintes nouvelles vont intervenir sur l'exigence du travail, l'organisation, et il faut être vigilant sur les sous effectifs.

Pour l'activité informatique, le risque porte également sur les équipements partagés (nettoyage, désinfection).

Tout ce qui aujourd'hui fonctionne à distance en informatique doit être maintenu car il faut réduire l'exposition au risque.

Les organisations syndicales (OS) sont ensuite invitées à exposer pour chaque thème (accueil, courrier-logistique-informatique) leurs questions et propositions.

4. Activité d'inspection

Intervention de Pierre Clavel

Pierre Clavel indique que seule l'inspection itinérante sera évoquée car les autres activités sont déjà en fonctionnement (abattoirs, contrôles import) avec trois thèmes : les équipements, le déroulement de l'inspection et le retour au bureau.

En ce qui concerne les équipements (informatique, technique, EPI), il faudra mettre en place pour le matériel commun une procédure pour éviter les contaminations croisées.

Les EPI ne sont pas spécifiques. Attention aux blouses non jetables, parfois utilisées par d'autres. Pour le matériel jetable, les déchets devront être gérés en prenant en compte le risque covid-19.

Pendant le déroulement de l'inspection, des mesures barrière, avec les administrés et entre agents, doivent être respectées. Attention aux documents partagés.

Si l'inspection concerne des animaux vivants, il faut veiller à une distanciation plus importante, les éleveurs assurant plus ou moins bien leur contention.

En cas de suspicion de brucellose ou de tuberculose, le véhicule doit-il être partagé ?

Les risques d'agression ou d'incivilité peuvent être plus importants dans cette période.

Les retours au bureau devront faire l'objet d'une procédure spécifique, notamment pour la gestion des déchets, le lavage et le stockage des bottes...

Les organisations syndicales (OS) sont ensuite invitées à exposer pour chaque thème (équipements, déroulement de l'inspection, retour au bureau) leurs questions et propositions.

Stéphanie Frugère précise que la discussion d'aujourd'hui n'est que le début des échanges avec les OS, pour permettre une vision commune et partagée. Tout le monde est concerné.

Le retour doit s'organiser et le travail des ISST constitue une base de travail importante pour l'évaluation des risques liés à l'activité au MAA (situation différente de celle des soignants).

Se laver les mains régulièrement est un geste qui doit être intégré par tous.

Loïc Evain, directeur adjoint de la DGAL, informe de la remise, le jour même, d'une ébauche du plan de reprise d'activité du MAA au cabinet du Premier ministre. Ce projet prévoit la reprise d'activité dans l'administration centrale et les services déconcentrés pour chaque domaine d'activité du MAA.

Pour la DGAL, ce plan prévoit la reprise des inspections itinérantes (pendant la période de confinement, seules les activités essentielles avaient été maintenues : abattoir, certification export, contrôle import et alertes).

Il salue l'évaluation des risques réalisée par les ISST.

La DGAL est sensibilisée au risque d'agression ou de mauvais accueil, notamment dans les filières végétales et horticoles.

Si la restauration collective reprend, il faudra reprendre les inspections car ce domaine est sensible. Les inspections sont aussi nécessaires pour les agréments...

En ce qui concerne les obligations communautaires (PS/PC), le règlement du 30 mars 2020 qui prévoit une flexibilité dans les mesures échoit le 1^{er} juin.

Une appréciation est laissée aux structures locales en fonction du contexte et de la reprise du travail des agents.

Le déroulement de l'Aïd est un vrai sujet, qui sera étudié en interministériel.

Beaucoup de questions portent sur la désinfection : véhicules, enveloppes...

Le respect des mesures barrières est essentiel : lavage des mains après manipulation des enveloppes. Les ISST devraient donner des éléments sur le lavage des mains.

L'effort de dématérialisation se poursuit, mais il y aura toujours besoin d'un minimum de documents.

Fabienne André, adjointe au chef de MAG de la DGPE, indique que le plan de reprise de la DGPE est en cours de préparation.

Patrick Soler conclut ce deuxième groupe de travail en indiquant que les deux groupes de travail de la journée ont répondu à l'attente exprimée lors de la réunion en format CTM du 15 avril.

De nombreuses réponses sont attendues, parfois multiples. Certaines seront interministérielles, d'autres locales, d'autres nationales.

Réunion plénière du CHSCTM

En introduction Patrick Soler regrette les propos polémiques d'une OS lors de la réunion en format CTM du 15 avril, laissant entendre que les ISST pouvaient ne pas être indépendants. Il réaffirme son soutien aux ISST, dont les inspections sont toujours fondées sur des analyses, expertises et des textes de réglementation. Pour lui, chercher à les atteindre, c'est chercher à atteindre le système.

Il donne ensuite les chiffres suivants concernant la situation :

- télétravail : 4049 agents sont en télétravail soit 79,6 % (1559 pour AC =80,8 %, 2182 en DRAAF =83 %, 308 en DAAF = 54,6 %),
- ASA : 418 agents sont en ASA (238 pour AC, 126 en DRAAF, 54 en DAAF),
- Covid-19 : 225 suspicions, 76 cas confirmés (surtout en DRAAF) pour le MAA incluant l'enseignement agricole, 30 cas confirmés en DDI.

En tenant compte du critère de l'invitation obligatoire des ISST à ces instances, 120 structures ont réuni leur CHSCT / CoHS.

Stéphanie Frugère indique que le recours contre la composition du CHSCTM a été rejeté.

Patrick Soler propose ensuite de répondre aux 15 avis présentés lors du CHSCTM du 8 avril. Les réponses seront formellement portées au PV du CHSCTM.

- **Compétence du CHSCTM et des CHSCT sur les éléments des plans de continuité d'activité (PCA)**
Stéphanie Frugère rappelle que les plans de continuité d'activité relèvent de la compétence des comités techniques et pas de celle des CHSCT.
Jean-Pascal Fayolle ajoute que les DRAAF doivent réunir leurs instances. Un complément sera ajouté dans la version 3 de la FAQ RH.
- **Médecine de prévention au MAA**
Jean-Pascal Fayolle indique qu'un travail important sur la médecine de prévention est en cours en interministériel. Le RETEX de la crise permettra d'accélérer la discussion.
- **Révision des PCA des EPLEFPA et présentation en CHSCTREA**
Jean-Luc Tronco indique qu'il n'est pas souhaitable de réviser les PCA actuellement, en pleine gestion de crise sanitaire, et que l'ordre du jour des CHSCTREA doit être déterminé régionalement.
Patrick Soler confirme que les PCA ne doivent pas être révisés en pleine crise, mais après, en tirant les conséquences de la crise.
- **Maintien des apprentis en entreprise**
Jean-Luc Tronco trouve indécent de laisser entendre que la DGER ne privilégie pas la santé des apprenants. Les apprentis sont soit en télétravail, soit sous la responsabilité des employeurs, qui doivent appliquer les règles de santé et sécurité au travail.

➤ **Reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle**

Jean-Pascal Fayolle indique qu'il s'agit d'un sujet interministériel. La reconnaissance est déjà effective pour les soignants. Si la reconnaissance s'étend à d'autres activités, dont certaines relevant du MAA, la décision sera suivie par le MAA.

➤ **Mesures de protection rassemblées en un document unique**

Jean-Pascal Fayolle indique que la communication sera adaptée à la nature des consignes qui seront données.

➤ **Personnes en situation de handicap**

Stéphanie Frugère rappelle l'attention du MAA pour les personnes en situation de handicap : attention particulière en période de confinement, déplacements, aménagements chez eux, transport de matériel dans la mesure du possible. Financement du transport possible par appui du BASS.

Pour éviter toute situation d'isolement, un contact régulier est prévu. Ils peuvent faire appel à la cellule de soutien psychologique.

Le MAA est en contact avec le FIPHP pour un dispositif d'aide pour le travail à domicile.

Patrick Soler précise que la vigilance pour ces personnes sera maintenue après le confinement.

➤ **Mesures de protection dans les abattoirs**

Loïc Evain indique que les directions départementales ont réussi à maintenir des effectifs suffisants pour assurer l'inspection en abattoir, même si la situation est difficile parfois et que la fatigue des équipes se fait sentir. Un soutien régional a été apporté en Bretagne.

Des outils pour la formation de nouveaux inspecteurs sont mis à disposition avec déjà 62 inscrits.

La clé du dispositif est le respect des mesures barrières. Le ministre a écrit aux abatteurs avec copie aux préfets. Une fiche technique a été validée par le ministère du travail.

Le port de masques n'intervient qu'en complément. Le ministère de l'intérieur a procédé à des commandes de masques et les premières livraisons ont eu lieu dans les directions départementales.

Fany Molin, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments, présente les résultats d'une enquête récente (questionnaire envoyé le 20 avril aux directions départementales et DRAAF). La DGAL a reçu 55 retours complets portant sur 225 abattoirs (144 abattoirs d'animaux de boucherie et 81 abattoirs de volaille), soit plus de 60 % des capacités d'abattage. Les retours seront complétés d'ici la fin de la semaine.

Pour 50 % des départements qui ont répondu, le ressenti général est qu'il n'y a pas de difficultés notables.

En termes d'effectifs, certaines situations sont tendues avec des journées longues, des craintes de contamination. La livraison des masques est saluée.

Les risques psycho-sociaux sont : fatigue, lassitude, demande de reconnaissance et crainte du déconfinement. Pour plus de la moitié des répondants, la situation est stable.

Les mesures de prévention (ressenti de la personne qui a renseigné le questionnaire à confronter avec la réalité) sont respectées dans la majorité des cas, mais il existe des cas sans mesure de distanciation sur la chaîne et surtout dans les locaux de travail et les vestiaires. Les opérateurs ne sont pas tous conscients du risque.

La réduction de cadence s'observe parfois dans tous les abattoirs du département, parfois dans certains, mais il existe des situations sans réduction de cadence alors qu'elle serait

nécessaire. Ces cas doivent être investigués.

Sur les 225 abattoirs, le sujet des masques est problématique dans 18. Dans 183 abattoirs les agents sont équipés. Les livraisons de masques de la semaine dernière et de cette semaine apaisent.

Des mesures de renforcement du nettoyage-désinfection, de filtrage des entrées, de réorganisations de salle, de mise en place de plexiglas... ont été relevées.

Dans 13 abattoirs, l'abatteur a mis en place une prise de température systématique de ses salariés mais également du personnel du SVI. Ce n'est pas conforme mais ne pose pas de problème aux agents, au contraire.

Douze départements signalent une situation particulière avec des effectifs limites (recours aux réservistes du département, des départements voisins et de la région), non respect des mesures barrière par les abatteurs, quelques abattoirs avec tensions avant le Covid-19 qui ne se sont pas arrangées. Il n'y a pas d'alerte majeure. Les autres agents sont solidaires avec les agents d'abattoir.

La synthèse complétée sera transmise aux OS. La DGAL envisage de réitérer ce questionnaire tous les 15 jours sur les volets continuité de l'inspection et mesures barrières. La DGAL prend contact avec les services qui connaissent des difficultés.

Patrick Soler remercie la DGAL pour ce gros travail. Le travail des ISST est de faire des inspections et ils continuent à faire des recommandations. Ils ne peuvent pas construire des questionnaires mais faire des propositions d'amélioration.

Jeannine Bénoliel rappelle que le stockage de données (telles que les prises de température) ne peut être admis que pour les professionnels de santé, même si les agents sont d'accord pour que l'abatteur prenne leur température. Elle rappelle également que pour le Covid-19, il existe des porteurs sains et des personnes en incubation sans fièvre.

➤ **Cellule de soutien psychologique**

Jean-Pascal Fayolle indique que la cellule d'écoute a été élargie aux agents contractuels sur budget. La prochaine publication de la FAQ RH précisera qu'un agent en congé ne doit pas être contraint de consulter sa messagerie professionnelle.

➤ **Télétravail et prise en charge des frais**

Jean-Pascal Fayolle indique que la FAQ RH apporte des réponses.

Pour la prise en charge des frais, la réponse interministérielle est négative. Une ouverture à l'expertise pour l'abonnement téléphonique est en cours.

➤ **RTT et congés imposés**

Jean-Pascal Fayolle indique que l'ordonnance 2020-430 va au-delà de ce que préconisait le MAA. Une note de service doit sortir le 23 avril.

➤ **Remontée des avis des CHSCT locaux au CHSCTM**

Patrick Soler est opposé à « l'industrialisation » de la remontée des infos des CHSCT locaux, car il n'y a pas de tutelle du CHSCTM sur ces CHSCT.

➤ **Note DGAFP sur le droit de retrait**

Stéphanie Frugère précise que le CHSCTM n'est pas compétent pour intervenir sur la note de



la DGAFP sur le droit de retrait, qui résulte d'une doctrine interministérielle qui n'a pas évolué.

➤ **Réunion du CHSCTM tous les quinze jours**

Patrick Soler indique que ce rythme sera respecté.

➤ **Dépistage systématique avant reprise**

Stéphanie Frugère rappelle que le sujet a été abordé au niveau des groupes de travail. Il faut que le dépistage soit utile et réalisable et beaucoup d'inconnues subsistent encore sur la politique de dépistage. La doctrine sera établie en interministériel.

Douze nouveaux avis sont proposés par les organisations syndicales.

Patrick Soler remercie les participants et rappelle que les prochaines réunions programmées sont une réunion en format CTM le 29 avril et une réunion en format CHSCTM le 6 mai.